

A compter du 26 février 2019, le montant des cotisations des membres actifs est fixé selon le barème suivant :

Nombre de collaborateurs	Tarif
1 personne (salariée ou non salariée)	100,00€
2 à 4 personnes	150,00€
5 à 9 personnes	300,00€
10 à 19 personnes	450,00€
20 à 49 personnes	750,00€
50 à 249 personnes	1 000,00€
Plus de 250 personnes	1 500,00€

50% de réduction sur la cotisation pour les entreprises en création ou créées depuis moins d'un an.

Les demandes de partenariat ou d'adhésion d'entreprises ou acteurs publics extérieurs à la filière numérique seront examinées au cas par cas.

Le montant des cotisations comme le barème peuvent être modifiés par le Bureau ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des membres présents.